

Dossier

Mettre l'Isère en cartes

Le Cadastre avant le Cadastre /
Le cadastre napoléonien :
20 ans de mise en œuvre /
Mode d'emploi / Après le cadastre
napoléonien / Au XXI^e siècle

Nouvellement en service ...

Sur la route des inventaires /
Château de Clêmes / Division
prospective et moyens du Rectorat
de l'Académie de Grenoble /
Du côté des archives anciennes

Le Point sur...

Il y a 80 ans, l'appel du 18 juin

Visite de chantier...

La rue intérieure, ou le spectacle
du ballet des documents

Cotes à l'affiche...

Concours spécial de la race bovine
du Villard-de-Lans

Dans et Hors les murs...

Il y a 800 ans, Grenoble sous
les eaux / Pendant le confinement,
les Archives se sont activées!

La trouvaille de l'archiviste...

Archives en 3D

NUMÉRO 36

Premier Chroniques d'Archives post confinement... Les archivistes sont loin d'être restés inactifs pendant cette période et le nombre de nouveaux instruments de recherche est là pour en témoigner! Ils vous ont même fait travailler: grâce à #mémoires de confinement, tous les habitants du Département ont la possibilité de contribuer au recueil des témoignages de cette période si particulière et unique que nous venons de vivre.

Alors même que le déconfinement se poursuit, les Archives Départementales vous proposent dans ce dossier consacré au cadastre, d'arpenter, au sens propre, le département.

Quoi de plus lié au territoire en effet que le cadastre? Qui n'est pas allé un jour le consulter, par curiosité ou par besoin? Presqu'aussi ancien que les impôts qui en sont la raison première et bien au-delà de l'histoire de la fiscalité, ces plans et registres sont les supports de recherches dans les domaines les plus variés: occupation de l'espace par l'homme, aménagement du territoire, histoire des familles et des groupes sociaux, sociologie des habitations... la liste est longue.

Quelques nouvelles du bâtiment. Les travaux ont très vite repris après plusieurs semaines d'arrêt et les préparatifs du déménagement se poursuivent. Dans maintenant moins d'un an nous aurons le plaisir de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles!

Jean-Pierre Barbier

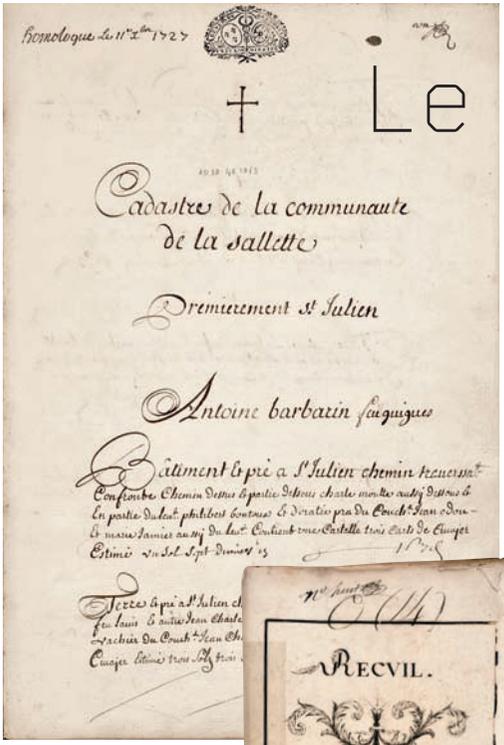


Dossier

Mettre l'Isère en cartes

Le Cadastre avant le Cadastre

4 E 78/3



Toutes les nations, dès l'origine de leur gouvernement, ont reconnu la nécessité de faire concourir les revenus particuliers aux dépenses générales de l'État.

Le mode le plus simple, et qui dut se présenter le premier, fut de demander à chaque citoyen une portion du produit des terres qu'il possédait ; cette portion se perçut d'abord en nature, puis en argent, devenu le signe représentatif de toutes les valeurs.

L'impôt sur les revenus des terres une fois établi, on dut chercher à le rendre égal pour tous. Il devint nécessaire dès-lors de constater la contenance du territoire, et de procéder à l'évaluation de ses revenus.

Ces deux opérations constituent ce que l'on nomme un cadastre.

Introduction du Recueil méthodique des Lois, décrets, réglemens, Instructions et Décisions sur le Cadastre de la France paru en 1811.

élections, ensuite entre communautés et enfin entre contribuables, ce qui, nous l'imaginons bien, était sujet à de fréquentes contestations et à un fort sentiment d'arbitraire, d'autant que les privilégiés étaient dispensés de la taille en raison de services de moins en moins perçus comme réels.

La nécessité se fit très tôt sentir de donner à la répartition de l'impôt entre les contribuables une base fixe qui en écartât l'arbitraire en recourant à un cadastre. Les plus anciens documents cadastraux conservés remontent à la fin du XIV^e siècle en Oisans. En 1593, le Tiers-État demanda au Parlement l'autorisation de faire cadastrer systématiquement ses propriétés et l'obtint à certaines conditions. Même avant cette date quelques communautés d'habitants avaient commencé à se doter de cadastres parcellaires et petit à petit presque toutes en furent pourvues.

« Chaque article de propriété des taillables était porté sur un feuillet séparé des autres, on assemblait ensuite tous les feuillets contenant les propriétés contribuable en une liasse cotée à son nom, en sorte qu'il y avait autant de liasses que de propriétaires cotti-sables. On écrivait sur un cahier ou registre qu'on nommait courcier le nom de chacun d'eux avec la somme totale des alivrements de sa liasse. C'était là la matrice du rôle. Quand il survenait des mutations, on tirait le feuillet de la liasse de l'ancien possesseur pour le joindre à celle du nouveau. Un des grands inconvénients de cette forme de cadastre était la facilité d'égarer ou même de soustraire des feuillets des



4 E 181/19

7 Première
Confirme Louise
Caillet et Croche
Craute Monnaie
prix Croche fol

7 Gaullins
de Michel
4 quatre
promis
3/28

4 E 181/24

2 580

7 Plus vignes crux Suzanne Confirme Louise Gaullins de
Roche Claude Colly du Pruant Madame Duv. en. me du
vaut St. bis. Contenant. Cinq Craute quovant quatre Craute
que tenant en. St. h. de. St. h. de. quatre Craute
Estime crux dix-neuf. prix h. met fol quatre dix-neuf. Cinq quante
381 - - - - - 2/48 1/4

Au commencement était l'impôt

Cette présentation met en lumière deux caractéristiques essentielles du cadastre : son origine fiscale et son ancienneté. La notion de cadastre est en effet liée à celle de l'impôt foncier dont le principal était sous l'Ancien Régime celui de la Taille. Le montant de l'impôt, fixé par décision royale, était alors réparti entre généralités (circonscription qui dans le cas du Dauphiné correspondait à la province) puis entre

liasses et d'en substituer. [...] Peu à peu on donna aux parcelles une forme plus régulière en inscrivant les héritages dans un volume avec série de numéros mais dans cette forme on était obligé de croiser les articles qui passaient dans les mains des privilégiés et d'intercaler ceux qui passaient de quelqu'un d'eux aux taillables » [4 P 3/6].

La contestation venait principalement du fait que nobles et clergé étant exempts de la taille, leurs biens n'y étaient pas compris. Lors de mutations de propriétés entre taillables et non taillables, outre le fait que l'impôt non payé par les nobles était réparti sur les autres contribuables, les biens disparaissaient des liasses et registres.

Après le procès des tailles (1634), la situation des cadastres se stabilise grâce au fait que la taille dite réelle était liée à la terre et non à la personne. Cela n'arrêta pas ni contestations ni fort sentiment d'injustice mais la tenue des registres s'en trouva bien améliorée.

Des plans et des registres

Tout comme le cadastre napoléonien, le cadastre sous l'AR est constitué de deux sortes de documents : les plans, qui ne sont parvenus jusqu'à nous qu'en très petit nombre, une vingtaine pour toute l'Isère, et les registres, appelés parcellaires ou « regests » en Oisans ou « compoix » dans d'autres provinces françaises, en revanche bien représentés dans les archives communales. Il s'agit de l'inventaire fiscal des biens (maisons et parcelles de terres) possédés par les habitants, avec l'estimation de la valeur des propriétés pour servir à la répartition des impôts, en

particulier celui de la taille. Souvent y est joint une table alphabétique des propriétaires.

L'organisation en est toujours la même : pour chaque propriétaire sont énumérés la totalité de ses biens, bâtis et non bâtis. L'ordre dont la logique n'est pas toujours évidente en est celui choisi par l'arpenteur. Le bien est habituellement décrit selon les critères suivants : la nature du fonds (vigne, maison d'habitation, pâture, etc...), la localisation dans un hameau ou quartier, ses tenants et aboutissants par rapport aux parcelles voisines, sa superficie, sa qualité et enfin son estimation.

Tous ces éléments apportent bien sûr des renseignements très intéressants au chercheur qui doit cependant les interpréter, en particulier les unités de mesures qui varient beaucoup d'un territoire à l'autre.

4 E 378/46



4 E 181/19

4 E 543/G29

Une élection n'est pas ce que vous croyez

En matière fiscale, une élection est une circonscription financière de la France d'Ancien Régime. Il y en a plusieurs dans une généralité à la tête de laquelle se trouve l'intendant. En Dauphiné, le ressort de la généralité de Grenoble correspond à celui de la province.

La taille, principal impôt foncier, qui pesait sur les roturiers et spécialement les paysans, était répartie entre les généralités du royaume. Or, depuis le XIV^e siècle, beaucoup de propriétaires avaient obtenu l'accès à la noblesse, exempte de cette charge. Le nombre de contribuables diminuait en même temps que la surface imposable, tandis que l'impôt, lui, ne diminuait pas...

Le Tiers-État dauphinois engagea un procès et en 1639 la taille fut reconnue réelle en Dauphiné, c'est-à-dire établie sur la terre en fonction d'un cadastre quel que soit le statut social du propriétaire. L'exemption est rattachée non à la personne, mais à la terre, en sorte que les fonds nobles sont soustraits à cette imposition, quel qu'en soit le possesseur mais que les nobles doivent payer la taille des biens roturiers acquis pas eux.

Dossier

Mettre l'Isère en cartes Le cadastre napoléonien :



4 P5/7



4 P5/7

CADASTRE

AVIS ADMINISTRATIF

LES Propriétaires des Communes d'Anthon, Bron, Charvieu, Chassieu, Chavagneu, Chavanoz, Dessines-Charpieu, Genas, Janneryrias, Jonage, Jons, Meyzieux, Puzignan, Vaulx-en-Velin, Vilette-d'Anthon et Villeurbanne, canton de Meyzieu, et les Propriétaires de la commune de Saint-Prin, canton de Roussillon, toutes dans l'Arrondissement de Vienne, sont avertis que ces communes sont portées dans le Budget de l'Exercice de 1812, et qu'elles seront arpentées cette année.

Le Préfet du Département de l'Isère, membre de la Légion d'honneur, Baron de l'Empire ; arrête que le présent Avis sera affiché avec la liste desdites communes, non-seulement dans chacune d'elles et dans celles qui leur sont contiguës, mais encore dans les chefs-lieux d'arrondissements et dans les principaux marchés du Département, afin que les propriétaires forains puissent en avoir connaissance. = Fait à Grenoble en la Préfecture, le 8 juin 1812.

Le Préfet, FOURIER.

4 P 3/6

Le cadastre dit napoléonien est l'aboutissement d'une réflexion menée depuis la fin de l'Ancien Régime pour trouver le moyen de rendre l'assiette de l'impôt plus équitable et son recouvrement plus efficace. Dès 1789, parmi les souhaits exprimés par les États généraux réunis à Versailles figure la confection d'un cadastre général de toutes les terres du royaume. L'assemblée constituante posa trois grands principes de bases devant permettre une réforme en profondeur de la fiscalité: abolition des privilèges, égalité de tous devant l'impôt et simplicité des contributions directes (foncière, mobilière, patente). En 1791, la Contribution foncière sur tous les biens fonciers remplace la taille. L'adoption des systèmes métrique et décimal (1795) et la création de l'Agence des Contributions directes (1797) renforcent le dispositif. Pour mettre en œuvre ces décisions, la nécessité de dresser un cadastre pour toute la France s'imposait à tous, c'est l'énormité de la tâche et son coût qui en ont différé la mise en œuvre jusque sous le Consulat.

L'instauration en 1802 du **cadastre par masse de culture** représente une première étape. Il s'agissait de diviser le territoire des communes, non pas en présentant toutes les propriétés en détail, mais seulement les masses des différentes natures de cultures (terres labourables, forêts, etc.). Appliquée en test d'abord dans 1800 communes réparties dans toute la France, la méthode fut étendue aux autres communes mais progressa très lentement, en raison des problèmes budgétaires récurrents et du manque de personnel qualifié et d'instruments de mesure.

Quelques plans, probablement des brouillons, sont conservés aux Archives départementales en 4 P 5 mais les originaux sont aux Archives Nationales.

Ce Cadastre par masse de culture a permis de perfectionner la répartition générale mais pas de corriger les inégalités de la répartition individuelle. « *Le revenu de chaque commune une fois déterminé, il eût fallu que les propriétaires s'entendissent pour le répartir proportionnellement entre eux ; mais comment espérer qu'ils y parvinssent, lorsque, depuis plusieurs siècles, on n'y était point arrivé ?* » [4 P 3/6]

Seul en effet un relevé systématique de toutes les parcelles pouvait apporter la fiabilité et l'équité nécessaire. Telle est la raison d'être de la loi du 15 septembre 1807 qui mit en place le **cadastre parcellaire**, « *Mesurer, sur une étendue de plus de quarante mille lieues carrées, plus de cent millions de parcelles ou propriétés séparées ; confectionner pour chaque commune un plan en feuilles d'atlas où sont reportées ces cent millions de parcelles, les classer toutes d'après le degré de fertilité du sol, évaluer le produit net de chacune d'elles ; réunir ensuite sous le nom de chaque propriétaire les parcelles éparses qui lui appartiennent ; déterminer, par la réunion de leur produits, son revenu total, et faire de ce revenu un allivrement qui sera désormais la base immuable de son imposition, ce qui doit l'affranchir de toutes les influences dont il avait eu si longtemps à se plaindre : tel est l'objet de cette opération, qui, depuis trois ans qu'elle est entreprise, a déjà donné des résultats*

20 ans de mise en œuvre

*Instruction pratique
pour les Géomètres du Cadastre
du Département de l'Isère
1811.*

4P3/1

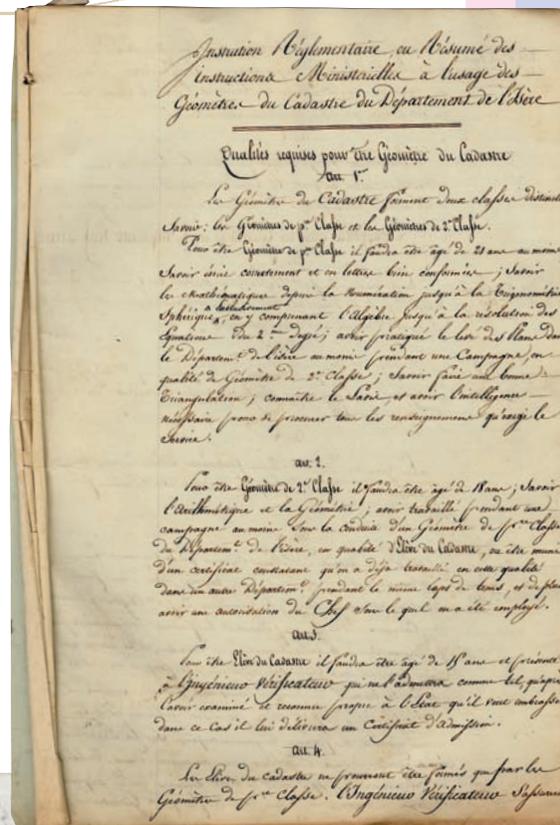
qui n'ont plus permis d'en contester ni les avantages ni la possibilité de son exécution ».

Introduction du *Recueil méthodique des Lois, décrets, réglemens, Instructions et Décisions sur le Cadastre de la France*, 1811.

Les travaux, commencés dès 1808, furent interrompus entre 1815 et 1818 et se terminèrent dans l'Isère en 1839 et pour toute la France en 1850. Une loi de 1821 en confia l'exécution (et le financement!) aux départements et aux communes.

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle se posèrent les questions de conservation et de rénovation. La fixité des évaluations et l'immutabilité des plans furent rapidement incompatibles avec les évolutions des propriétés et des revenus. Une commission extraparlementaire du cadastre, instituée en 1891, rendit des conclusions sur la nécessité de réfection intégrale du cadastre. Une réforme partielle commença avec la loi de 1898 qui instaura notamment une répartition plus équitable des dépenses de réfection ou de révision entre l'État et les collectivités locales.

Une nouvelle évaluation des propriétés non bâties aboutit en 1908-1912 à la refonte des matrices, puis une nouvelle loi imposa en 1914 une révision des évaluations cadastrales. Devant les difficultés de cette mise à jour, la nécessité, dans un paysage bouleversé par quatre années de guerre, d'une opération de rénovation générale s'imposa. Commence alors l'histoire du cadastre rénové.



4P3/1

Agents du cadastre

Avec ces travaux gigantesques apparaît une nouvelle profession, le géomètre du cadastre, qui prend sa place entre les géomètres privés de l'époque et les ingénieurs-géographes. La loi du 15 septembre 1807 organise une stricte hiérarchie: le géomètre en chef ou "ingénieur-vérificateur" se trouve à la tête d'un groupe de "géomètres de première classe" et "géomètres de seconde classe". Le géomètre de première classe, ou géomètre tout court, désigne celui qui fait les plans, calcule les surfaces à partir des plans et peut éventuellement établir des liens avec les travaux de géodésie des ingénieurs-géographes. L'arpenteur ou "géomètre de seconde classe" n'est chargé que de levés ponctuels de parcelles. Un expert leur est adjoint, chargé de l'évaluation des terres mais n'ayant aucune formation d'arpentage et de géométrie. Ce dernier doit « joindre à beaucoup d'intelligence et aux principes de justice le talent

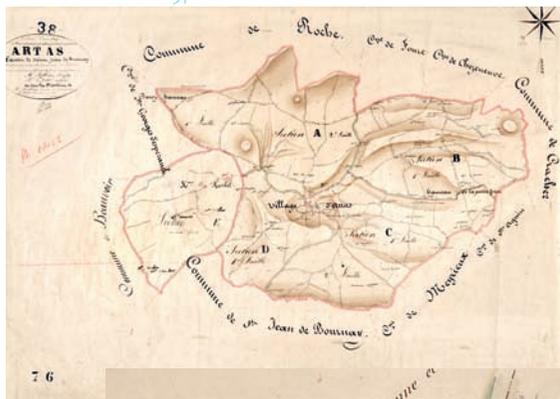
de manier l'esprit des propriétaires pour obtenir des résultats heureux » (4 P 3/6, lettre du préfet de l'Isère au commissaire impérial du cadastre, 7 septembre 1809). Il doit en effet obtenir la coopération des maires et des propriétaires pour arriver à l'évaluation la plus juste... Le recrutement des géomètres constitua une difficulté, tout comme en 1802 lors de la confection du cadastre par masses de culture. Truchy de Basouche, un géomètre privé de l'époque, en témoigne dans son ouvrage *Du cadastre et de son amélioration*, paru en 1818: « *La France n'avait en 1802 que très peu de bons géomètres. Les commissaires à terrier avaient changé de carrière, et le bouleversement des grandes propriétés avait forcé une partie des autres arpenteurs à suivre cet exemple. Il ne restait donc dans l'arpentage, à quelques exceptions près, que ceux qui n'étaient pas capables de faire autre chose [...]* » Des cours furent organisés dans les départements et peu à peu se constitua un corps de fonctionnaires compétents.



Mode d'emploi

4 P4/432

1
10.000



4 P4/432



4 P4/232

Dossier

Mettre l'Isère en cartes

recherchée. Chaque section est ensuite dessinée sur une ou plusieurs feuilles. Ces plans dessinés en au moins deux exemplaires sont conservés pour l'un en mairie et pour l'autre aux services du cadastre qui les a versés aux Archives de l'Isère en 2006.

L'état des sections d'un cadastre est un terme générique, parfois aussi intitulé *Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et revenus*. Il est classé par section et par numéro de parcelle et donne, à la date où il a été réalisé, pour chaque parcelle le nom du propriétaire, sa nature de culture, sa contenance sa classe et enfin son produit.

À peine le plan était-il dessiné et l'état de sections réalisé qu'ils n'étaient tous deux déjà plus à jour du fait des mutations telles que ventes, successions partages, constructions, etc.

En revanche, la troisième catégorie de documents, les matrices, étaient destinées à évoluer et à rendre compte de ces mutations. Elles se présentent sous forme de registres et permettent de répondre à la question : quelles parcelles possède un propriétaire et quels en sont les revenus, pour pouvoir déterminer le montant de son impôt. Le classement en est donc par propriétaire et les renseignements sont portés, parcelle par parcelle, sous forme de colonne. Un système de renvoi (tiré de, porté à) permet de suivre les passages d'une parcelle d'un propriétaire à l'autre. Le maniement des matrices est parfois un peu complexe mais comme le souligne le géomètre Jean-Yves Bourguignon, « *Le cadastre napoléonien sert de fil conducteur pour des recherches foncières et d'origine de propriété. Il pallie pour les géomètre-experts et professionnels du foncier la rupture fréquente des chaînes d'origine de propriété des actes notariés* ».

Tout comme ses ancêtres d'avant la Révolution, le cadastre napoléonien se compose de plans et de registres. Mais contrairement à ces derniers, une grande uniformité caractérise sa mise en œuvre sur tout le territoire et encore plus à l'intérieur de chaque département. Le décret du 1807 est d'ailleurs très précis sur les modalités de confection et entre dans les détails les plus pointus.

Le cadastre napoléonien se compose en réalité de trois types de documents : un plan parcellaire établi par commune, un état de section qui constitue en quelque sorte la légende du plan et une matrice cadastrale, registre récapitulatif donnant pour chaque propriétaire la liste de ses biens et leur évaluation. Tel quel, c'est un document de grande qualité, confectionné et dessiné généralement avec soin. Il permet d'ailleurs de résoudre encore actuellement certains problèmes de délimitation ou de propriété.

Les plans parcellaires résultent des opérations cadastrales et sont réalisés à des échelles différentes selon le morcellement parcellaire du territoire communal (1/5000^e, 1/2500^e ou 1/1250^e). L'instruction du 20 avril 1809 fixe très précisément les indications devant être portées sur ce plan (écritures, orientation, date, etc.). Chaque plan représente le territoire communal en parcelles correspondant à une même nature de culture et appartenant à un même propriétaire. Le tableau d'assemblage présente la division de la commune en sections cadastrales. Il permet de repérer rapidement les principaux lieux-dits et de trouver dans quelle section se trouve la propriété

Il faut également avoir toujours à l'esprit que l'objectif du cadastre est essentiellement fiscal : il n'apporte pas de description précise des propriétés et ne constitue pas une preuve en droit. Les recherches sont parfois infructueuses en raison des oublis ou des erreurs commises lors de la rédaction des matrices, ou des pertes et des lacunes dues à de longues années d'utilisation des documents avant que ceux-ci ne parviennent aux Archives départementales. C'est ainsi qu'en Isère toute une génération de matrices (1882-1910) a disparu totalement. Il faut dans ce cas se tourner vers l'exemplaire conservé en mairie, parfois déposé en 4 E.

Faire la généalogie d'un bien

Un historique cadastral peut se comparer à un arbre généalogique ne contenant que des noms et des dates : sec et sans saveur... Dans les matrices, vous apprendrez les noms des différents propriétaires, les dates approximatives de mutation, les n° de parcelles et les surfaces, mais il vous manquera les informations complémentaires se trouvant dans les actes de propriété dressés par les notaires ou les actes sous seing privés signés par les propriétaires. Ce sont ces documents qui permettront de prouver la propriété d'un bien, avoir plus d'informations sur sa configuration ou vérifier l'existence d'une servitude. C'est pourquoi il sera souvent nécessaire de compléter une recherche cadastrale par la consultation d'autres documents fiscaux : les registres des hypothèques (sous-série 4 Q) et de l'enregistrement (sous-série 3 Q). Créées sous leur forme moderne après la Révolution, dans la ligne directe du Contrôle des actes et de l'In-

(F.° 306/102)

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION ET DEMEURE des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE		INDICATION de la mutation du N.° du plan. des cantons ou lieux dits. de la nature de la propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE				CLASSES.	REVENU				FOLIOS	
	de la mutation sortie.	de la section entrée.		par		TOTAL.			par		TOTAL.		de la matrice d'où sont tirés et où sont passés les articles, vendus ou acquis.	
				Parcelle.	TOTAL.	Parcelle.	TOTAL.		tiré de	passé à				
Gratien Marc	1871	A	111	Mollard	Pignes	12 90	20 02	3	9 16	6 04	7 16	113		
Conrad	1871	B	141	La Harrie	Bois	17 12		5	2 78		4	113		
Ginao	1871	A	137	Lecharrier	Haye	32 80	4 70	1234	1 109	41 02	293			
Antoine Celestin		B	28	Palis Champ	Bois	19 10			2 29	21 78	298			
Commi a Guendle (Mour)		C	20		Bois	32 50			3 90	22 48	298			
	1872	C	62	Nilley	Bois		2 60	7	2	121 24	298	98		
	1874		62		Jal		2 60	7	2	46 11	298	152		
			67		Bois		4 22	7	2	29 29	298			
		D	312	Leschères	Bois	21 50	4 96	12	11 61	8 60	298			
	1879	B	105	Moulin	Bois	1 53	10	12	37 26	121 24	298	152		
		D	210	Les Charrières	Pignes	24 -		1224	41 31		297			
		D	211	Mayard	Jal	44 10		8	68		2			
		R	11		Bois	62 70		48	12 88		5			

2598 W 242

sinuation (sous-séries 10 à 12 B et 8 C), les administrations des Hypothèques et de l'Enregistrement ont pour vocation la collecte de taxes et respectivement, le contrôle des mutations de biens immobiliers et des créances les grevant, et celui de tous les types d'actes officiels, qu'ils soient notariés, sous-seing privé, administratifs ou judiciaires.

Leurs registres peuvent alors servir d'outils de recherche pour trouver la trace d'un acte en nous renseignant sur sa nature, le nom du notaire qui l'a éventuellement dressé, sa date.

C'est là qu'entrent en jeu répertoires des formalités, tables des vendeurs et acquéreurs et autres registres de recettes. Vous adapterez alors votre méthode de recherche selon les informations à votre disposition, la période sur laquelle porte votre recherche et votre objectif final. Et si vous connaissez le nom du notaire, pensez aussi à ses répertoires versés chaque année au tribunal civil puis de grande Instance, et conservés dans la sous-série 10 U puis en série W.

Et parfois, vous aurez beau chercher, vous ne trouverez rien... En effet, selon les époques, dans certaines situations les actes n'étaient pas systématiquement transcrits aux hypothèques. Parfois aucun acte de propriété n'était dressé chez le notaire. C'était souvent le cas au XIX^e siècle en cas de succession en ligne directe avec un seul héritier. Il est alors possible de ne trouver qu'une simple déclaration de succession dans les registres de l'Enregistrement, et encore, seulement si les biens du défunt en valaient la peine aux yeux de l'administration fiscale !

Sur notre site dans la rubrique « Préparer sa recherche / Pour vous aider / Cadastre, foncier et fiscalité » se trouve une notice sur les hypothèques. Une sur l'enregistrement devrait suivre prochainement. Et si vous avez des suggestions concernant nos ateliers ou nos fiches d'aides à la recherche, n'hésitez pas à nous en faire part. La période de fermeture pendant notre déménagement devrait être propice à la préparation de nouveaux outils.

J. Y. Bourguignon

Mettre l'Isère en cartes

Après le cadastre napoléonien

Peu à peu s'est donc imposée la nécessité d'un nouveau cadastre. Une loi du 16 avril 1930 lance les travaux qui s'étalent jusqu'aux années 1970 en Isère (1980 à Grenoble). Ce cadastre est dit « rénové ».

Certains plans minutes de rénovation (plans de départ sans les mises à jour annuelles) sont désormais aux archives départementales en sous-série 4 P5. Les autres sont toujours conservés par les services du cadastre. Quant aux matrices du cadastre rénové, elles ne nous ont pas encore été versées.

Certaines communes ont été prises en photo depuis le ciel au moment des opérations de rénovation. Vous trouverez ces photographies aériennes dans les sous-séries 4 P6, 12 et 33 Fi.

4 P6/190

Attention ! Qu'une commune ait subi une simple révision ou une réfection en profondeur, tous les numéros des parcelles ont été modifiés au moment de la rénovation, parfois même les lettres des sections changent. Les services du cadastre n'ont versé aucun outil pour établir la correspondance entre l'ancienne numérotation et la numérotation actuelle. La seule solution consiste donc à comparer les deux plans.

Un autre document peut être utile dans ce cas : le plan bleu qui superpose le plan napoléonien et les dessins des géomètres. Avec de la chance ce plan peut se trouver en 4 P5 ou en commune, il sera alors facile de trouver la nouvelle numérotation d'une parcelle.

4 P5/31

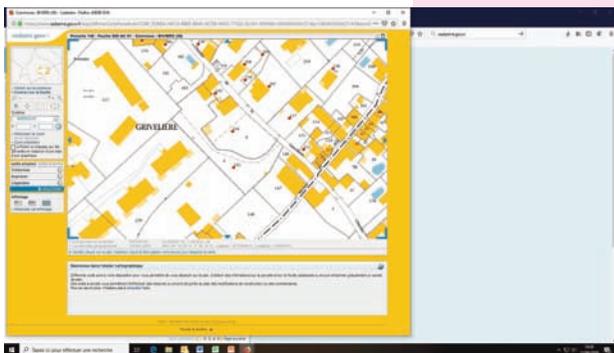
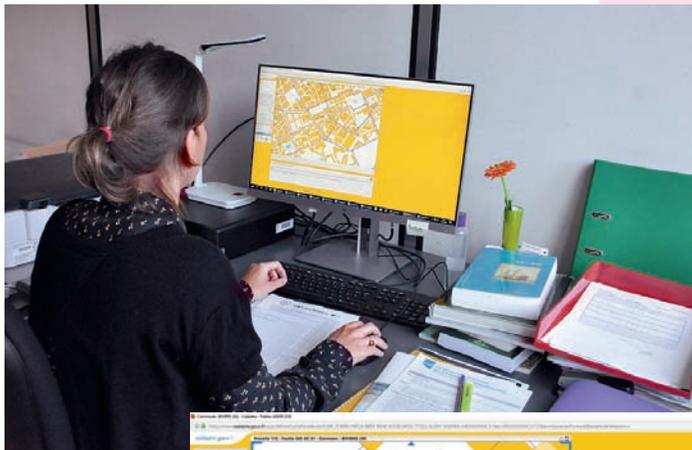


4 P5/31



Au XXI^e siècle

Explications de Richard Rouvières, responsable du pôle topographique et de gestion cadastrale nord-Isère



VISU MATRICES

Le plan actuel est le résultat des mises à jours régulières du plan rénové : nouveaux bâtiments et divisions de parcelles y sont reportés au fur et à mesure, après vérification par les géomètres des services du cadastre. Depuis 2004, les données qu'on trouvait auparavant dans les matrices sont rentrées dans une application appelée *Visu Matrices*. Le contenu de cette base sera petit à petit versé aux Archives départementales.

Il sera alors possible aux futurs lecteurs de faire des recherches dans ces archives électroniques pour reconstituer un historique de propriété, comme ils le font déjà avec les matrices papier du cadastre napoléonien.

LES PLANS NEUFS

Lorsque cela était nécessaire, les plans rénovés ont pu faire l'objet d'un remaniement (loi de 1974, mauvaise précision

du plan dans des zones en développement) ou d'un remembrement (en général pour les besoins de l'agriculture ou lors de la création d'infrastructures de transport). Les plans minutes de remaniement et les plans minutes de remembrement sont encore conservés dans les services du cadastre. Tout comme les documents d'arpentage, ils ont pu être scannés récemment dans le cadre d'une convention entre la DDFIP de l'Isère et l'ordre des Géomètres-Experts.

L'INFORMATISATION DU PLAN CADASTRAL

Au début des années 2000, les plans ont été soit vectorisés (le département de l'Isère est totalement vectorisé), soit scannés. Depuis janvier 2008, la DGFIP offre un accès gratuit au plan cadastral sur le site www.cadastre.gouv.fr. Il ne s'agit pas de plans nouveaux, mais d'une nouvelle méthode de gestion. Il n'y a donc pas de plan d'archive associé à



l'informatisation. Mais les services du cadastre ont tout de même conservé le dernier plan papier.

LE PROJET DE RPCU

Par convention signée le 22 mai 2014, la DGFIP, le ministère de l'Écologie et du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) travaillent à un projet commun de convergence entre le plan cadastral de la DGFIP et la base de données parcellaire (BD Parcellaire) de l'IGN, appelé Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU), qui deviendra à terme le nouveau plan cadastral français.

nouvellement en service

Instruments de recherche

Sur la route des inventaires

Lorsqu'à la mi-mars, le confinement s'est imposé avec son corollaire le télétravail, un archiviste a trouvé moyen de s'en aller le long des routes et des chemins. Situation tout à fait inattendue et inédite pour lui, d'autant que son activité essentielle depuis quatre ans était la préparation du déménagement (classer et conditionner les archives pour les rendre transportables), ce qui ne peut se faire qu'en présentiel. En 48 h, il a fallu passer du travail ancré dans la réalité la plus matérielle à son opposé, dématérialisé. L'index de la série S sur les archives des Ponts et Chaussées et de la DDE (direction départementale de l'Équipement) attendait une mise à jour suite à un versement de la subdivision de la DDE de Vienne (24 mètres, 1444 cotes). Indexation sans cesse repoussée devant l'urgence des autres tâches et, il faut bien l'avouer, devant le caractère fastidieux de la chose... Le confinement a permis de s'y plonger sérieusement sans les interruptions inhérentes à la vie de bureau. Indexer n'est pas difficile, surtout lorsque le corpus de termes préexiste, il faut juste pouvoir s'y consacrer sans être dérangé. L'archiviste étant confiné seul, aucun risque de déconcentration due à l'entourage. Le résultat ? Trois répertoires méthodiques : routes nationales (1100 cotes), routes départementales et chemins de grande communication (2026 cotes) et chemins vicinaux (3300 cotes). Ils présentent les dossiers par thème (par routes en l'occurrence) et non par cote, pour les archives de la DDE et, petit plus, celles du service vicinal (série O), car la répartition entre les différents producteurs n'est pas clairement établie actuellement.

Le temps de recherche s'en trouve réduit et limite les risques d'oubli puisqu'il n'est plus nécessaire de compulsier plusieurs inventaires. Les recherches administratives en seront facilitées, surtout pour des usagers en contentieux peu habitués aux Archives, sans oublier notre collectivité, le Département en charge de l'entretien des routes départementales qui nous sollicite parfois.

Établir ces répertoires, comprendre pourquoi la RD4 va pendant un certain temps de tel à tel endroit puis ensuite change... cela permettait de voyager, de consulter des cartes routières, même un wiki sur les routes départementales. Bref un dépaysement total par rapport aux activités d'avant confinement.

Division prospective et moyens du Rectorat de l'Académie de Grenoble (7114 W)

Ce versement provenant du rectorat, il est intéressant de souligner que les documents concernent les établissements scolaires des cinq départements qui composent l'académie (Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie).

Les dossiers relatifs aux mesures de carte scolaire et à l'organisation de la rentrée sont particulièrement intéressants pour dresser un portrait de l'enseignement des années 60 aux années 80. Quelques dossiers concernent également des dispositifs pédagogiques particuliers, comme l'apprentissage des langues vivantes ou la scolarisation des enfants d'imigrés.



13 S 4 / 172

13 S 4 / 172

Une seconde partie aborde plus particulièrement le contrôle et l'évaluation des établissements scolaires: procès-verbaux d'inspection et classement des collèges et lycées en fonction de leurs effectifs et spécialités d'enseignement.

Enfin la dernière partie de ce versement est constituée de documents de suivi et maintenance du matériel des collèges et lycées, notamment les ateliers des établissements d'enseignement professionnel.

Château de Clèmes

Le fonds coté 160 J récemment classé provient du château (ou maison forte) de Clèmes, à Saint-Nazaire-les-Eymes. Deux axes de recherches dans ces documents : le château de Clèmes (dont la tour daterait du XIV^e siècle, toujours debout aujourd'hui) avec son domaine, et le baron Jean-François Hilaire qui en fut le plus éminent propriétaire.

Pour alimenter l'histoire de Clèmes sur une bonne centaine d'année de 1791 au début XX^e siècle, on peut s'appuyer sur les inventaires de biens, les factures de travaux et de réparations ainsi que les papiers de gestion du domaine (baill d'affermage,...). Le baron Hilaire décrit en 1810 sa nouvelle acquisition comme une « maison vaste et commode et en bon état ; la vue est superbe » [160 J 17].

Quant au baron Jean-François Hilaire (1748-1825) lui-même, il est bien connu comme procureur-syndic du district de Grenoble de la période révolutionnaire. Puis haut fonctionnaire d'État durant le 1^{er} quart du XIX^e siècle, il connut l'apogée de sa carrière comme préfet de la Haute-Saône de 1804 à 1814. Inestimables témoins ici conservés, les trois minutiers de copie de sa correspondance de préfet. Leur dépouillement fournira de nombreux éléments sur la Haute-Saône,

les relations entre la préfecture et les communes, maires, administrés, curés, etc., ainsi que sur le fonctionnement administratif de l'Empire (rapports aux ministres, présentation de candidats à l'administration, en particulier au directeur général des droits réunis l'isérois Français de Nantes), sans compter les copies de lettres personnelles.

La suite du fonds est composée des archives de la famille héritière du baron, les Jacquin, eux aussi installés à Clèmes et de leurs alliés. Il s'agit surtout de procès et de papiers de gestion de leurs domaines du côté de Pont-de-Beauvoisin.

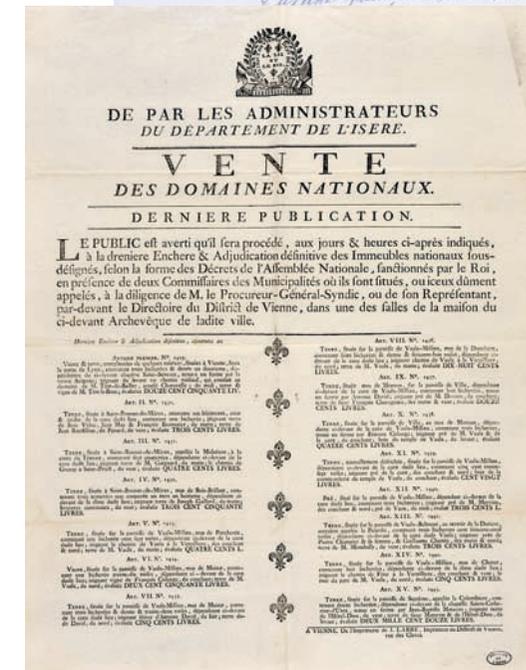
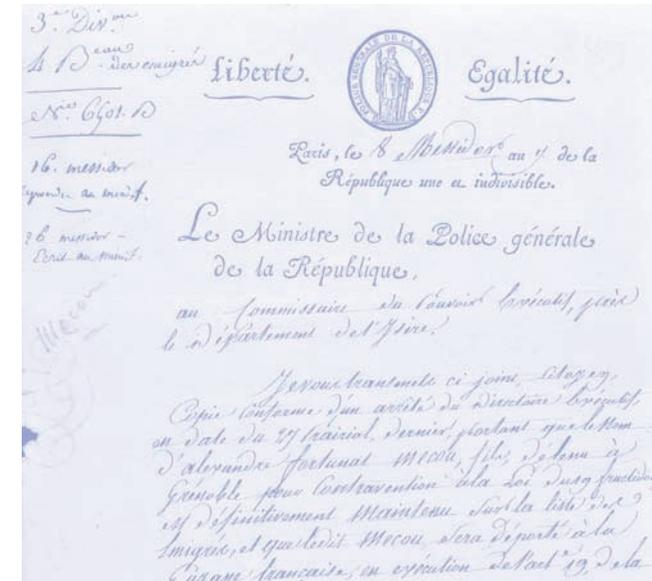
Ce fonds ne représente qu'une partie des archives autrefois conservées à Clèmes : il sera indispensable au chercheur de consulter les sources complémentaires signalées en tête du répertoire. Notons aussi la présence du très intéressant terrier de Jonage (Rhône) de 1591.

Du côté des archives anciennes

De nouveaux instruments de recherche établis en marge de la préparation des fonds au déménagement sont à disposition des usagers en salle des inventaires.

Le répertoire provisoire de la sous-série 2 E (titres de famille) est désormais aussi complet que possible [2 E 1-1578, descriptions plus précises à compter de la cote 2 E 609].

Le répertoire de la sous-série 1 Q (vente des biens nationaux et indemnisation des émigrés) a fait peau neuve, avec introductions destinées à y faciliter les recherches. Sa première partie (fonds du département, déjà accessible) a désormais une présentation méthodique reconstituant les fonds de district absorbés. Sa deuxième partie (fonds des Domaines, méconnu), a fait l'objet d'un récolement visant à susciter des projets de recherche d'ici à son classement effectif et à sa libre communication.



Le Point sur...

Il y a 80 ans, l'appel du 18 juin

Cet anniversaire ainsi que celui de la naissance de Charles de Gaulle (1890, il y a 130 ans) et de sa mort (1970, il y a 50 ans) sont l'occasion de faire un point sur les ressources des Archives de l'Isère pour documenter les recherches sur cet homme, son destin et surtout ses relations avec notre département.

On trouvera matière à étudier ces liens dans les fonds du cabinet du préfet et des renseignements généraux, en particulier lors de visites officielles: protocole, pelotons d'honneurs bien sûr, mais sécurité également, repérage des lieux, occupation des points stratégiques, surveillance des milieux supposés hostiles (contrôle des « colonies », des groupes politiques, des syndicats, des extrémistes de tous bords). Les dossiers font état de visites en 1948, 1960, 1968 pour les Jeux olympiques, avec programmes de déplacements très minutés, listes d'invités ou de personnalités à présenter, description des rencontres avec les corps constitués, lieux de résidence du couple présidentiel, transcription de discours prononcés par le Général. Les visites sont l'occasion d'inaugurations multiples, régulièrement émaillées de « rendez-vous » avec des contre-manifestants qu'il faut canaliser... comme en 1948 où la venue du général se termine avec le décès d'un opposant. La presse fait écho de ces venues ainsi que des campagnes électorales, lesquelles, notamment lors des élections présidentielles, sont l'occasion de réaliser des sondages d'opinion. Les résultats des scrutins sont décryptés par lieu de vie, tranche d'âge, catégorie socio-professionnelle. On apprend sans grande surprise

que les votes gaullistes isérois sont très représentés chez les ruraux et les plus de 60 ans. Les interventions audiovisuelles du chef de l'État permettent de percevoir les tendances politiques du département dans les années 1960, période où la maîtrise de son image à la télévision devient crucial pour remporter une élection. On note que la personnalité des concurrents prend une importance toute nouvelle dans la campagne présidentielle de décembre 1965 et que ces interventions apparaissent plus favorables au Général qu'à son concurrent, François Mitterrand.

Charles de Gaulles devait venir à nouveau dans le département les 16 et 17 février 1968, mais les obsèques du Cardinal Veillot le retiennent à Paris. Ce n'en est cependant pas fini de l'histoire entre le Général et l'Isère: les dossiers témoignent de la commémoration de l'anniversaire de sa mort avec l'organisation de messes annuelles en l'église Saint-Louis de Grenoble. Ils relatent la participation du département aux cérémonies et manifestations organisées dans le cadre de l'année Charles de Gaulle en 1990, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance. Cycles de conférences, colloques sont organisés par l'Institut d'études politiques, l'Université Inter-âges. Reste aussi une anecdote, la sollicitation d'un journaliste il y a quelques années, à la recherche d'un lit fabriqué sur mesure pour recevoir « le grand Charles » lors d'une de ces visites dans le département. Légende ou pas, les Archives de l'Isère ne gardent pas de trace de cette réalisation, mais peut-être que les dossiers n'ont pas encore livré tous leurs secrets...



4332 W 21

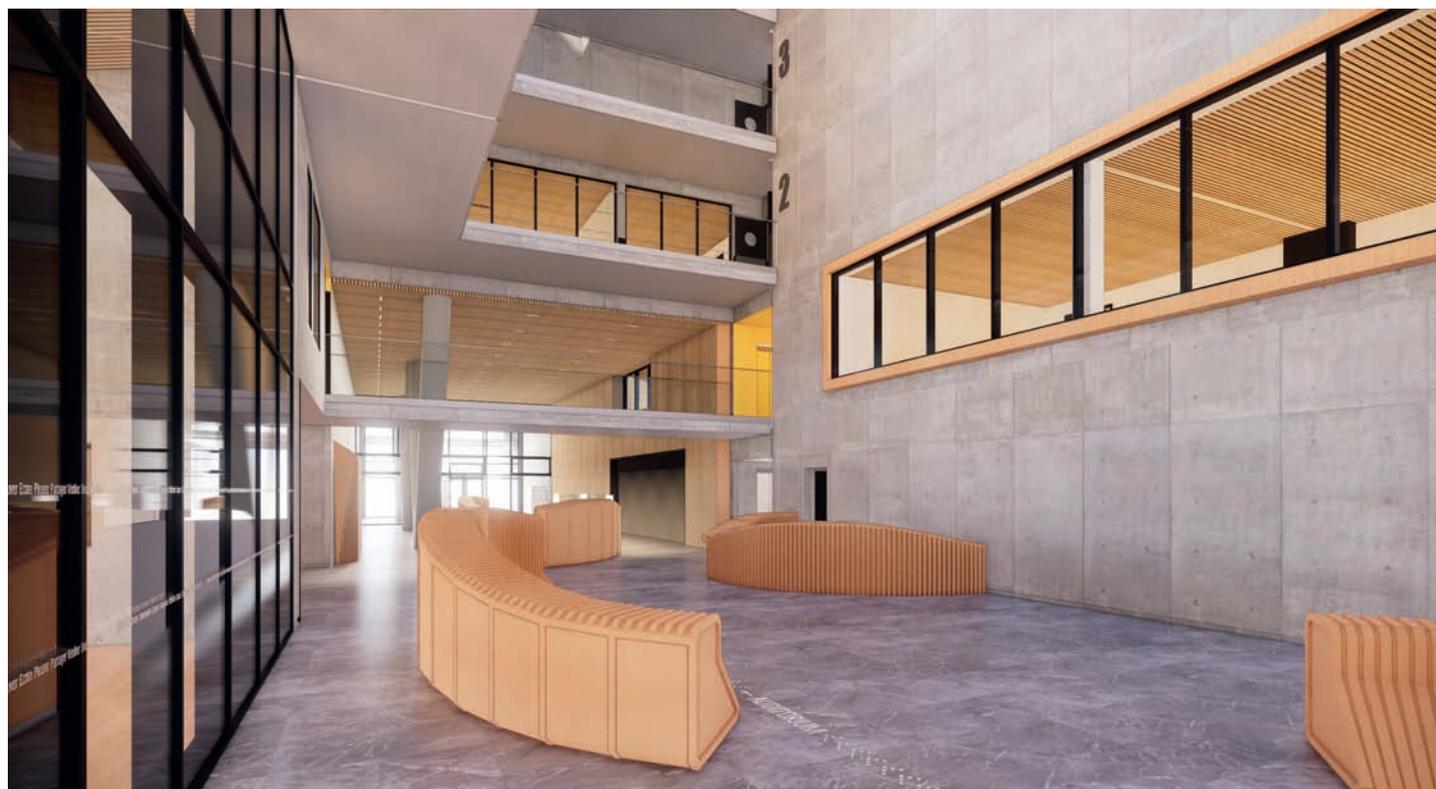
4332 W 21 – Bain de foule en octobre 1960

Visite de chantier...

La rue intérieure, ou le spectacle du ballet des documents

Pour vous permettre de vous imaginer dans quelques mois, nous vous proposons cette fois-ci la rue intérieure telle qu'imaginée par les architectes et en cours de finalisation in situ. La rue accueille les visiteurs à ses deux extrémités, Nord et Sud, et propose l'accès à toutes les fonctions ouvertes au public, toutes implantées sur le rez-de-chaussée : consultation des documents, auditorium, exposition. Elle délimite aussi différents « territoires » des Archives, ainsi que l'ont exprimé les maîtres d'œuvre : l'aile ouest réservée au traitement des archives, et l'aile est, accessible au public. Au premier étage se trouvent les bureaux du service ; les étages supérieurs sont dédiés à la conservation des documents et ne sont donc pas accessibles au public.

Cependant, grâce à l'atrium qui s'élève au milieu de la rue intérieure, et qui est bordé par les circulations desservant les magasins, le visiteur peut percevoir le fonctionnement des coulisses des Archives. Il peut également ressentir de façon directe l'énorme masse que représente le patrimoine écrit du Département, tout à la fois conservé avec les plus grands soins, et en même temps accessible au plus grand nombre.



Cotes à l'affiche

Concours spécial de la race bovine du Villard-de-Lans (140 M 18-27)

Ces cotes figurent parmi les centaines d'autres du volumineux corpus utilisé par Gilles Della-Vedova pour documenter la thèse qu'il a soutenue en mars 2016 et qui vient d'être publiée. En explorant un siècle d'histoire, à travers une cinquantaine de personnalités et de familles, étudiant le développement rural de Villard de Lans dans ses différentes composantes (bois, élevage, tourisme), Gilles Della Vedova montre que le développement est aussi l'affaire des humbles, qui n'attendent pas les impulsions données par les notables. Il met en lumière le fait que le développement rural n'est pas imposé mais coconstruit et comporte une dimension collective majeure, et qu'il ne passe pas par une spécialisation, ce qui permet au territoire de s'adapter en permanence.

*La Montagne des possibles –
Les Acteurs du développement en Isère
(Villars-de-Lans, 1830-1930),*
collection « La Pierre et l'Écrit », PUG, juin 2020



9 Fi 2606



140 M 18



Hors les murs

Il y a 800 ans, Grenoble sous les eaux

L'année 2019 a été l'occasion de revisiter le cataclysme de 1219 qui engloutit la capitale de l'Isère. L'affaire semblait pourtant bien connue après les travaux d'André Allix, de Raoul Blanchard et de tous les historiens qui se sont penchés sur l'histoire de la ville depuis Auguste Prudhomme. Néanmoins, ce huit centième anniversaire a été l'occasion de poser des regards renouvelés et approfondis sur cette catastrophe devenue un événement fondateur pour Grenoble et qui continue de marquer la topographie de l'Oisans. D'où une exposition très pédagogique à l'Alpe-d'Huez, une conférence de Camille L'Hutereau au Muséum, enfin une table ronde aux Archives départementales de l'Isère (où l'exposition s'était transportée) selon une formule qui permet de mettre en valeur des travaux récents. Toutes ces manifestations ont rencontré un grand succès (les salles étaient archicomblées). Il montre l'intérêt d'un public qui, au-delà d'un drame historiquement bien lointain, est conscient des menaces intrinsèques d'un environnement alpin. Ces interventions orales constituent un dossier qu'Éric Syssau, responsable des fonds anciens aux Archives départementales, s'est chargé de coordonner et de mettre en forme. Il est publié dans le numéro 30 de *La Pierre et l'Écrit* qui vient de paraître aux PUG. Session de rattrapage pour tous ceux à qui nous avons dû refuser, tellement vous étiez nombreux, l'entrée de la salle de conférences (140 places tout de même !) le 19 novembre dernier.



CHARLES BOUCHER,

Chevalier, Seigneur d'Orlay, Conseiller du Roy en les Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police & Finances en la Province de Dauphiné.

LE mal contagieux qui avoïne cette Province, ayant obligé d'y former des Lignes qui empêchent toute communication au-delà de ces mêmes Lignes, Nous reudit dans la nécessité de conferver nos Grains, Bestiaux & autres Denrées necessaires à la vie; A quoy étant necessaire de pourvoir.

NOUS DEFFENDONS à toutes Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient de faire passer hors les Limites de cette Province & Département aucuns Bestiaux, Grains, Legumes & autres Denrées necessaires à la vie sans une permission de Nous par écrit, à peine de confiscation & de cinq cent livres d'amende. ENJOIGNONS aux Officiers Municipaux des Villes & aux Gardes & Employez des Fermes de tenir chacun en droit loy la main à l'execution de la presente Ordonnance, à peine d'en répondre en leur propre & privé nom. Et fera la presente Ordonnance lue, publiée & affichée par tout où besoin fera, à ce que personne n'en ignore. FAIT à Grenoble le neuvième Novembre mil sept cens vingt. *Signé, BOUCHER DORSAY. Et plus tard, Par Monseigneur, BOULOU.*

2 C 9

POUR NOUS JOINDRE

Par courrier :

Hôtel du département,
7 rue Fantin-Latour,
BP 1096

38022 Grenoble cedex 1

Par courriel :

archives-departementales@isere.fr

Pendant le confinement, les Archives se sont activées !

Les archivistes, même confinés, n'ont pas chômé et vous ont même fait travailler... Au début du mois d'avril, Les Archives ont mis en ligne leur nouveau site internet : archives.isere.fr ! Vous avez ainsi pu découvrir sa nouvelle charte graphique aérée et colorée et une multitude de nouveaux services à votre disposition : des instruments de recherches inédits, une arborescence dynamique, de nouvelles fiches d'aide à la recherche, la mise en ligne d'une nouvelle décennie d'état civil numérisé et bien sûr l'accès aux fonds déjà numérisés.

En parallèle, les Archives ont lancé la collecte #Memoiredeconfinement. Celle-ci invitait les habitants de l'Isère à nous adresser leurs témoignages de confinement. Les isérois ont répondu à l'appel et plus d'une trentaine de témoignages ont été réceptionnés : récits, journaux, photos, vidéos, dessins... Merci à tous les contributeurs ! Et nous avons aussi cherché à savoir comment les épidémies étaient gérées par le passé, en allant regarder les dispositions prises par l'Intendant du Dauphiné lors de la peste qui ravageait la Provence en 1720 [2 C 9]. Étonnamment, elles ne sont pas si différentes que de nos jours : interdiction de circuler et quarantaine !

Pratique

Les Archives départementales se déconfinent

Après voir comme tout le monde fermé brutalement le 15 mars, la salle de lecture vous accueille à nouveau, bien sûr dans le respect des règles sanitaires permettant d'assurer la sécurité de chacun. Sur rendez-vous et avec un masque les mardis et jeudis de 9 h à 17 h. N'hésitez pas à passer un coup de fil pour réserver votre séance.

La poussière ne déménagera pas

Depuis fin décembre et jusqu'au déménagement, l'ensemble de nos fonds va être dépoussiéré par une entreprise spécialisée. Au fur et à mesure de l'opération, les documents seront temporairement incommunicables. Nous vous invitons à vous renseigner en salle des inventaires ou sur notre site pour savoir si votre cote est bien accessible. Nous sommes conscients de la gêne occasionnée mais ceci est pour la bonne cause : la poussière ne déménagera pas avec les documents !

Quand ça ne marche pas...

Notre service informatique a récemment fait des mises à jour sur le moteur de recherche permettant d'accéder aux archives en ligne. Si vous rencontrez des problèmes pour visualiser les documents numérisés, nous vous conseillons de vider le cache de votre navigateur en appuyant sur la touche F5 de votre clavier. Si les problèmes persistent, la plupart des internautes qui nous signalent un dysfonctionnement sur les archives en ligne le résolvent en mettant à jour leur navigateur (Chrome, Firefox, Internet explorer...). Si cela ne fonctionne toujours pas, ils changent de navigateur. Notre visualiseur fonctionne généralement bien avec une version à jour du navigateur Google Chrome. Nous conseillons également d'accéder à nos archives en ligne en passant par la page d'accueil de notre site et non via un raccourci. En effet, un raccourci un peu ancien vers notre page Archives en ligne pourrait ne pas avoir pris en compte les mises à jour récentes.

Newsletter

Une newsletter mensuelle est envoyée à tous ceux qui en ont fait la demande. En plus des principaux rendez-vous du mois à venir tels que conférences, ateliers ou autres propositions, vous y trouverez l'actualité pratique du service (fermetures non programmées...) et ses publications récentes. Pour la recevoir envoyez-nous un mail sur archives-departementales@isere.fr

NUMÉRO

36

Avec ce trente-sixième numéro une aventure de 12 ans se termine... Dès cet automne, vous retrouverez *Chroniques d'Archives* dans une forme et un graphisme renouvelés pour vous accompagner dans le déménagement vers les nouvelles Archives départementales à Saint-Martin-d'Hères.

La trouvaille de l'archiviste Archives en 3 D

Il arrive bien des surprises lorsqu'on ouvre un carton. Des marques de fabrication déposées au conseil des prudhommes de Vienne ont été versées avec les archives de ce dernier. Si la majorité des dossiers consistent en photos et plans de prototypes, certains, plus volumineux, ont suscité notre curiosité. Nous avons ouvert le plus gros intitulé : Rocher frères – bouteille forme dite ballon en verre. 8 janvier 1897 [13 U 67]
Pas de chance, la bouteille était vide...



13 U 67

Direction / Hélène Viallet
Responsable de la
publication / Natalie Bonnet
Photographies / Jean-Paul Guillet

04 76 54 37 81
www.archives-isere.fr